

SINGAPOUR

Date des élections: 2 septembre 1972

But de la consultation

Il s'agissait de renouveler tous les membres du Parlement, dissous prématurément le 16 août 1972 à la demande du Gouvernement. Les précédentes élections législatives ayant eu lieu en avril 1968, le mandat du Parlement aurait dû expirer le 5 mai 1973.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Singapour comprend 65 membres élus avec un mandat de 5 ans, plus un Président et/ou un vice-Président, élu par le Parlement, qui peut être un membre de celui-ci n'occupant pas de charge ministérielle, ou un non-parlementaire réunissant les conditions requises pour être éligible au Parlement. La précédente législature ne comptait que 58 membres*.

Système électoral

Est électeur, tout citoyen de Singapour domicilié dans le pays, âgé de 21 ans révolus et inscrit sur les registres électoraux. Ne peuvent pas être inscrites sur les registres électoraux, les personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger, les malades mentaux, les personnes condamnées pour fraude électorale ou sous le coup d'une peine de prison excédant 12 mois ou d'une condamnation à mort.

Les registres électoraux font l'objet d'une révision annuelle**. Si un électeur est rayé des listes électorales pour avoir failli à son devoir d'électeur, il doit se faire réinscrire en établissant qu'il avait de bonnes raisons de ne pas voter ou en payant une amende de \$5.

Tout électeur dûment inscrit sur les listes électorales est éligible au Parlement s'il est en mesure de lire et d'écrire au moins l'une des langues suivantes : anglais, malais, chinois classique ou tamil. Cependant, ne sont pas éligibles, les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait allégeance à un Etat étranger, les personnes condamnées pour fraude électorale ou condamnées à ou sous le coup d'une peine d'emprisonnement de plus d'une année ou à une amende de JS2000. En outre, les candidats ou les agents

* Voir *VF Chronique des Elections parlementaires* (1971-1972), p. 9.

** Il n'a pas été procédé à une révision des listes pour l'année 1972 compte tenu de ce que celle de l'année 1971 a été effectuée seulement au mois de mai 1972.

électorales ne peuvent pas être élus s'ils n'ont pas déclaré le montant de leurs dépenses électorales comme ils en sont requis par la loi. Le mandat parlementaire est incompatible avec une charge lucrative.

Dans chaque circonscription, les candidatures doivent être signées par 6 électeurs au moins. Les candidats doivent en outre déposer \$500, qui ne leur seront remboursés que s'ils sont élus ou ont obtenu au moins un huitième du nombre total des suffrages exprimés.

Chaque circonscription électorale désigne un Député au scrutin uninominal majoritaire à 1 seul tour. Les électeurs inscrivent sur le bulletin de vote une croix en face du nom ou du symbole du candidat choisi.

Il est procédé à des élections partielles pour pourvoir les vacances survenant en cours de législature. Le Président de la République fixe la date des élections par ordonnance. Celles-ci ne peuvent avoir lieu moins de 5 jours ni plus d'un mois après la date de la publication de l'ordonnance.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

L'ouverture de la campagne électorale pour les élections du 2 septembre — les deuxièmes depuis 1965, date à laquelle Singapour s'est séparé de la Malaisie — avait été fixée au 23 août. La campagne électorale a donc duré le temps réglementaire de 9 jours ouvrables.

Le Parti d'action populaire, au pouvoir depuis 1959, affrontait, dans 57 des 65 circonscriptions, 79 candidats des 5 partis de l'opposition et 2 candidats indépendants. D'une manière générale, l'opposition critiquait l'excès de dépenses consacrées à la défense, la cherté de la vie et le fonctionnement des services nationaux, et elle réclamait le relâchement des prisonniers politiques. En particulier, le *Barisan Socialis*, Parti socialiste prochinois et groupe dissident du PAP qui avait boycotté les dernières élections, demandait en outre l'abrogation des lois sur le travail, notamment la loi sur l'emploi, et la création d'une Malaisie indépendante et démocratiquement unifiée, comprenant l'île de Singapour. Le Parti des travailleurs menait sa campagne sur le thème des réformes constitutionnelles; le Front populaire, parti d'extrême gauche entretenant des relations avec l'Association des Chinois de Malaisie, réclamait la liberté de la presse; le Front d'union nationale promettait l'éducation gratuite et des facilités médicales, la propriété du logement à certaines catégories de locataires et un abaissement des charges utilitaires publiques.

Le PAP, qui estime, avec l'augmentation des avoirs étrangers et de la prospérité intérieure, avoir, depuis 1968, résolu au mieux les problèmes occasionnés par l'abandon des structures britanniques, visait un nouveau but: élever le niveau d'expertise et de compétence technique et améliorer le niveau

de la gestion et celui de la formation professionnelles ainsi que de l'expertise technologique. Seuls des critères plus élevés, plaiderait-il, pourraient permettre à Singapour d'élargir son rôle de centre bancaire et financier international et de devenir le centre du dollar asiatique. Ces nouveaux objectifs requéraient de modifier la ligne politique et de mettre l'accent sur la notion de qualité. Le slogan du PAP peut se résumer en ces mots: gestion honnête et efficace de l'emploi, urbanisation, harmonie entre les races et prospérité.

L'échec d'un pacte préélectoral entre les 4 principaux partis d'opposition a provoqué un morcellement des votes anti-PAP dans plusieurs circonscriptions et 81 candidats ont ainsi perdu le montant de leur dépôt électoral. La victoire totale du PAP représente la seconde en 14 ans pour ce Parti dirigé par le Premier Ministre, Lee Kuwan Yew. Bien que l'opposition ait remporté plus de 30 % du total des suffrages, dans 8 circonscriptions 95 456 votants n'ont pas pris part au vote, car les candidats du PAP (parmi lesquels 3 Ministres) n'avaient pas d'adversaires.

Après les élections, M. Lee Kuwan Yew a proclamé qu'il restait ouvert à l'idée d'élargir la représentation parlementaire grâce à la création de sièges pour la représentation des universités et des professions.

Données statistiques

1. Résultats des élections et répartition des sièges au Parlement

Nombre d'électeurs inscrits.	908 382 (65 circonscriptions)
« « «	812 926 (57 circonscriptions)
Votants.	746 219 (91,8%)
Bulletins blancs ou nuls.	15218
Suffrages valablement exprimés.	731 001

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	0	Nombre de sièges au Parlement
Parti d'action populaire (PAP).	65	525 882	69,0	65
Parti des travailleurs	27	90 875	11,9	
Front d'union nationale	33	55 001	7,2	
<i>Barisan Socialis</i>	10	34 483	4,5	
Front populaire.	7	22 462	3,0	
<i>Pekemas</i>	2	10 054	1,3	
Indépendants.	2	7 462	1,0	

(>.)

* La nouvelle Chambre comprend 65 sièges au lieu de 58.

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Universitaires10
Enseignants.	8
Journalistes. I	6
Juristes.	6
Médecins.	2
Pharmaciens.1
Architectes et urbanistes /	1
Divers (y compris chefs d'entreprises, fonctionnaires en retraite et techniciens).	31
	65

3. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes.65
Femmes.	
	65

4. Moyenne d'âge : 41 ans et 5 mois.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
L'évolution parlementaire dans le monde	5
En Afrique	5
En Amérique	8
En Asie	9
En Europe	12
Au Moyen-Orient	16
En Océanie	17
Chronique électorale	19
Allemagne (République fédérale d')	21
Argentine	27
Australie	33
Bangladesh (République populaire du)	39
Cameroun	43
Canada	47
Chili	53
Etats-Unis d'Amérique	57
France	63
Gabon	69
Haïti	73
Irlande	75
Japon	81
Monaco	87
Mongolie	91
Nouvelle-Zélande	93
Paraguay	97
Pays-Bas	101
République arabe syrienne	107
République de Chine	109
République de Corée	115
République Khmère	121
République populaire du Congo	125
République populaire démocratique de Corée	127
Sénégal	129
Sierra Leone	131
Singapour	133

PUBLICATIONS DU CIDP

Sauf indication contraire, les publications ci-dessous peuvent être obtenues au Bureau interparlementaire, Place du Petit-Saconnex, 1211 Genève 28 (Suisse)

PARLEMENTS — Une étude comparative sur la structure et le fonctionnement des institutions représentatives dans cinquante-cinq pays (2^e édition élargie). Préface de MM. G. Codacci-Pisanelli et A. de Blonay. Version française, 378 pages (1966). Version anglaise également disponible. En vente en librairie et, pour les membres de l'Union, au Bureau interparlementaire, au prix de !

Fr. s. 25.—

SÉRIE « RAPPORTS ET DOCUMENTS »

1. Problèmes actuels du Parlement. Symposium international organisé à Genève, du 4 au 6 novembre 1965, par le CIDP, sous les auspices de l'Union

Compte rendu sténographique. Rapports introductifs et compte rendu *in extenso* des débats. En langue originale, française ou anglaise. 250 pages (épuisé).

2. Le rôle du Parlement dans l'élaboration et le contrôle des plans de développement économique. En français et en anglais. Brochure multicopiée de 50 pages (épuisé).

3. Le Parlement et ses moyens de contact avec l'opinion publique par la presse, la radio et la télévision.

Rapports et débats. Rapports introductifs et compte rendu *in extenso* des débats du II^e Symposium international organisé à Genève, du 5 au 7 décembre 1968, par le CIDP, sous les auspices de l'Union. En langue originale, anglaise ou française. Brochure multicopiée, 316 pages

4. Le Parlementaire: les exigences de son information dans le monde moderne.

Travaux du III^e Symposium international organisé à Genève, du 18 au 20 janvier 1973, par l'Union interparlementaire.

Deux volumes photocopiés comprenant :

1. Un compte rendu *in extenso* des rapports et débats en langue originale, chaque discours étant suivi d'un bref résumé dans l'autre langue; la liste des participants et celle des orateurs.

2. *Synthèse des résultats d'une Enquête internationale concernant les moyens d'information du parlementaire* — analyse préparée par le Centre international de documentation parlementaire comportant des données comparatives détaillées sous forme de texte et en 13 tableaux composés à partir des réponses reçues de 39 pays. Sections relatives aux bibliothèques parlementaires, aux services de documentation, d'étude et de recherche, aux experts, aux procédures contribuant à informer le parlementaire et aux organes d'inspection et de supervision. Bibliographie sélective (par pays).

Les deux volumes

CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

- I. 1^{er} juillet 1966 — 30 juin 1967
Version bilingue (français-anglais)
- II. 1^{er} juillet 1967 — 30 juin 1968 *
- III. 1^{er} juillet 1968 — 30 juin 1969 *
- IV. 1^{er} juillet 1969 — 30 juin 1970 *
- V. 1^{er} juillet 1970 — 30 juin 1971 *
- VI. 1^{er} juillet 1971 — 30 juin 1972 *
- VII. 1^{er} juillet 1972 — 30 juin 1973 *

(A partir du fascicule II, les élections sont présentées sous forme de fiches détachables.)

* version anglaise également disponible.